



CODESRIA

12th General Assembly
Governing the African Public Sphere

12e Assemblée générale
Administrer l'espace public africain

12a Assembleia Geral
Governar o Espaço Público Africano

ةي عمجل ةي مومعلا ةي ناثلا رشع
حكم الفضاء العام الإفريقي

**Réforme de l'espace public entre capacité de l'Etat et
puissance des groupes d'intérêt : Cas du Maroc**

Sidi Mohamed Rigar
GREMID, Université Cadi Ayyad, Marrakech



07-11/12/2008
Yaoundé, Cameroun

Introduction

Dans son programme de développement économique et d'émancipation sociale et politique, le Maroc a entrepris depuis le début des années 1980 des réformes multidimensionnelles. Avec le fameux programme d'ajustement structurel, le pays est entré dès 1983 dans un processus de reconstitution des équilibres fondamentaux. Malgré les résultats mitigés d'une décennie de réformes macroéconomiques et structurelles, le pays a poursuivi ses efforts de restructuration économique, et a entrepris dès le début des années 1990 d'autres mesures de libéralisation économique et financière. En même temps une seconde génération de réformes visant une certaine refonte du paysage politique et sociales a été parallèlement mise en route.

Comme dans la plupart des pays en développement, les réformes au Maroc sont déclenchées par les crises économiques et financières qu'a connues le pays à cause des erreurs de politique économiques accumulées depuis l'indépendance. Cependant, la trajectoire d'élaboration et d'exécution des différentes réformes était marquée par des particularités des contextes économique, politique et culturel ayant marqué la société marocaine pendant cette période.

Pendant longtemps, les problèmes de développement ont été souvent liés aux facteurs économiques et financiers. Durant les dix dernières années, de plus en plus d'intérêt est accordé au poids des facteurs politiques, institutionnels, culturels et managériaux dans le processus des programmes de réformes économiques dans les pays en développement. En effet, auparavant, les décideurs politiques ont longuement négligé l'importance de ces facteurs dans la formulation et la mise en œuvre de la première génération des réformes. Cette négligence a fortement affecté la faisabilité des modèles appliqués et par conséquent les résultats des réformes. Des retards ont été constatés dans les délais d'exécution de certaines réformes alors que d'autres n'ont pas vu le jour ou abandonnées dès leur mise en œuvre. L'inadéquation du contexte politique et institutionnel est généralement à l'origine de tels échecs. (Ruis et Van de Wall, 2003).

Cet état de fait a attiré l'attention, aussi bien des décideurs politiques que celle des académiciens, sur le rôle des facteurs non économiques dans toutes les étapes de formulation, d'implémentation et d'exécution des réformes. En d'autres termes, sur la capacité de l'Etat à gérer l'ensemble de ces contraintes pour réussir tout processus de réforme. Une large littérature a essayé d'expliquer cette notion de capacité de l'Etat et d'analyser son impact sur le processus et les résultats des réformes. Ces recherches concordent tous sur le fait qu'un cadre politique et institutionnel inadéquat ne permet jamais de mener à terme une

réforme économique et affecte négativement ses résultats. Elles relatent aussi l'évidence que les réformes sont plus plausibles dans les pays riches et moins dans les économies à bas revenus au sein des pays en développement. La première raison de ce constat est la forte corrélation entre le niveau des revenus et la capacité de l'Etat. La capacité de l'Etat est considérée à cet égard comme une variable endogène du système politique. La force et le pouvoir des institutions politiques affectent, certainement, la façon de formulation et d'exécution des décisions de politique économique. La première section de ce travail essaiera de clarifier l'ensemble de ces interactions entre capacité de l'Etat, à travers les institutions politiques, et le processus de réformes.

D'un autre côté, toute réforme implique des gains pour la société. Elle est cependant susceptible d'entraîner, parfois, des pertes pour certains groupes sociaux qui peuvent s'y opposer par la suite. Généralement, ces perdants disposent d'assez de pouvoirs politique et économique, et sont suffisamment organisés pour s'opposer à tout changement qui menace leurs intérêts. De même, certaines réformes peuvent être encouragées, voire même initiées ou influencées par certains groupes quand cela coïncide avec leurs intérêts. Dans la deuxième section de ce travail, nous expliciterons, autant que faire se peut, le rôle que peuvent jouer les groupes d'intérêts dans le blocage ou l'initiation des réformes.

1. Du nouveau rôle de l'Etat dans le pays en voie de développement

En 1997, le rapport de la banque mondiale a souligné le nouveau rôle de l'Etat en tant que principal acteur de développement¹. Ce nouveau paradigme de développement mis en exergue par ce rapport émane du double échec du rôle de l'Etat au sein des anciennes économies à obédience socialistes, au même titre que lors de la phase de transition lorsque certains pays ont essayé le modèle du « capitalisme spontané » (*the spontaneous birth of capitalism*) (Bicanic & all, 2003). L'échec du modèle socialiste est une forte illustration des limites et des dangers de la domination de l'Etat en matière des politiques de développement. La non-réussite des politiques de transition post communistes mises en place dans certains pays, telle la Russie, a prouvé que le fonctionnement de l'appareil de l'Etat est une condition préalable et nécessaire à l'efficacité. Selon ce rapport, toute stratégie de réforme et de développement requiert un « Etat effectif jouant un rôle catalyseur, qui facilite, encourage et complète l'action du secteur privé »

¹ World Bank (1997), "The State in the Changing World", Global development Report.

Pour argumenter leurs propos, les analystes de la banque mondiale ont basé leur raisonnement sur quatre principaux constats :

- L'écroulement du système communiste et de la version socialiste de l'Etat comme principal acteur de développement, modèle très à la mode pendant les décennies 1960 et 1970.
- La crise des finances publiques dans les pays occidentaux, et la quasi impossibilité d'exporter le modèle social démocrate vers les pays en développement.
- Le succès miraculeux des pays du Sud -Est asiatique, qui a prouvé le rôle crucial de l'Etat en tant qu'acteur dans le processus de développement
- La fin de la guerre froide a montré la fragilité de certains Etats et la nécessité croissante des interventions humanitaires dans certains conflits internes. Il a été aussi reconnu que ces conflits menacent plus la stabilité mondiale que les conflits entre Etats.

Théoriquement, ces constats résument le consensus académique de la fin des années 1980 sur le nouveau rôle de l'Etat en matière de développement économique et social. Ce consensus a donné lieu à l'apparition d'un nouveau concept en l'occurrence « l'Etat effectif » ou encore « l'effectivité de l'Etat ». Concept répondant à un double objectif à la fois descriptif et normatif. Ainsi, et afin de contourner le débat autour de la problématique qui oppose grand et petit Etats, la notion de l'Etat effectif est défini comme l'Etat où les ambitions correspondent aux capacités.(Banque Mondiale 1997). La capacité de l'Etat est définie comme étant son habilité à entreprendre et à promouvoir des actions efficaces. Dans l'esprit des analystes de la banque mondiale, les deux conceptions idéologiques concernant le rôle de l'Etat, ayant été développé durant les années de la guerre froide, ont atteint leurs limites. Evitant le débat d'écoles sur la vraie taille de l'Etat, le rapport de la Banque Mondiale a souligné la relation entre les ambitions et les capacités pour définir l'effectivité de l'Etat en centrant son analyse sur la façon dont l'Etat obtient ses ressources et comment elle les dépense. L'hypothèse centrale étant comme le préconisait Goldshied) : « Le budget est la squelette de l'Etat dépouillé de toute idéologie trompeuse » (Ruis et Van de Walle, 2003).

L'effectivité de l'Etat ainsi définie laisse entendre deux stratégies de réformes :

- Optimiser la taille de l'Etat en agençant ambitions et capacités. Ceux qui critiquent la banque mondiale appellent cette stratégie « la retraite de l'Etat » (*withdrawal of the state*)

- Augmenter les capacités de l'Etat en re-fortifiant les institutions de l'Etat. Les programme donateurs en faveur des pays en développement qualifient cette stratégie de « construction d'institution » (*institution-building*)

Il est à ce niveau important de se demander sur l'optique dans laquelle peut être insérée l'expérience marocaine en matière de réformes économiques. L'Etat marocain cherche-t-il l'effectivité et l'efficacité à travers une adaptation des ambitions aux moyens disponibles ? Ou aspire-t-il à développer ses capacités par une réadaptation de ses institutions aux nouvelles exigences de développement économique et sociales ?

Avant de s'attarder sur ces questions nous proposons d'abord de revenir sur l'analyse de la relation entre le niveau de développement économique et la capacité de l'Etat et ses implications sur le processus de réformes.

2.Capacité de l'Etat et rôle des institutions politiques dans le processus de réformes

Le processus d'initiation et d'exécution des réformes dans les pays en voie de développement souffre de deux problèmes majeurs liés à la notion de la capacité de l'Etat. D'abord l'inadéquation du niveau de développement économique avec la nature des ressources exigées pour réussir les réformes, et ensuite la faiblesse de la capacité administrative aggravée par d'autres facteurs d'ordre institutionnel et culturel.

Niveau de développement économique, réformes et capacité de l'Etat

L'une des évidences est que le niveau de développement économique est une variable importante dans l'explication du succès ou de l'échec de toute réforme. Durant les trois dernières décennies, l'expérience a montré que les pays à revenu moyen ont mieux réussi leur processus de réformes que ceux classés parmi les plus démunis au niveau mondial. Quoique d'autres facteurs puissent jouer d'importants rôles, les épisodes de stabilisation macroéconomique ont prouvé qu'elles sont plus soutenables dans les pays à revenus moyens que chez ceux à revenus faibles (Ruis et van de Walle, 2003). A titre d'exemple, le processus de libéralisation commerciale dans les pays d'Amérique latine et du sud asiatique est plus avancé que dans certains pays africains subsahariens (Banque Mondiale, 1996 ; Sachs et Warner, 1995). D'autres études ont aussi démontré que la privatisation des entreprises publiques a mieux réussi dans les pays à revenu moyen (Kikeri et al, 1992)

Ces propos sont aussi consolidés par le fait que plusieurs pays à revenu moyen ont parachevé la première génération du programme d'ajustement, et sont actuellement en phase d'exécution de la deuxième, voire pour certains la troisième génération de réformes dominée

par des réformes institutionnelles plus complexes. D'un autre côté, la majorité des pays moins développés sont encore, et depuis le premier choc pétrolier, dans la phase des réformes de stabilisation macroéconomique qu'ils n'arrivent pas à réussir. C'est le cas notamment des pays africains à bas revenu où la problématique reste, parfois, au stade de la définition de la politique de réforme adéquate (Banque Mondiale, 1994)

La question fondamentale est donc : Pourquoi le succès des politiques de réformes est corrélé au niveau de développement économique ?

Plusieurs facteurs sont susceptibles d'offrir des éléments de réponse :

D'abord, le niveau de développement est fortement lié aux caractéristiques des structures économiques qui sont susceptibles d'influencer la probabilité de réussite des réformes. Ainsi, les pays riches sont caractérisés par des économies diversifiées et spécialisées dans des secteurs de haute technologie. Leurs exportations sont plus compétitives sur les marchés internationaux, ce qui augmente substantiellement leurs revenus. Il s'ensuit une croissance économique assez substantielle aidant à soutenir et à approfondir les efforts de restructuration. Des pays moins développés lésés par les chocs dus aux termes de l'échange défavorables liés à un ou deux produits dont l'économie est fortement dépendante, la soutenabilité des politiques de réformes est moins évidente. En plus, les pays à revenu moyen sont plus attractifs pour les investissements extérieurs étrangers grâce notamment aux infrastructures de base dont ils disposent et la qualification et l'habileté de la main d'œuvre locale.

Ensuite, le niveau de développement économique s'apparente comme positivement corrélé à la capacité de l'Etat. C'est une équation longuement méconnue et sous estimée par les confectionneurs des programmes d'ajustement pendant les premières générations de réformes. Les décideurs n'avaient pas le souci de la phase d'exécution des réformes, et ils ont implicitement ignoré à quel point le rôle des facteurs institutionnels est important.

Dans les pays en voie de développement, aucun intérêt n'a été accordé à l'évaluation de la capacité de l'Etat avant d'entreprendre les programmes de réformes. Ce n'est que durant les années 1980 que certaines réflexions commencent à s'intéresser à la nature des institutions administratives adaptées aux politiques spécifiques dans ces pays à bas revenu. La faiblesse de la capacité de l'Etat dans ces pays est une caractéristique de premier ordre à prendre en considération dans toute formulation de politique de réforme (Bicanic & all, 2003). Plusieurs recommandations ont été formulées à cet égard pour faciliter le processus d'exécution des réformes dans de tels contextes. A titre d'exemple, il est fortement

recommandé que les décideurs politiques concentrent leurs efforts d'abord sur de simples réformes avec un nombre réduit d'objectifs clairs et explicites. Les actions de politique économique facilement contrôlables sont aussi les plus évidentes à mettre en œuvre et à exécuter lorsque les conditions économiques, sociales politiques le permettent. (Ruis et Van de Walle, 2003). La première génération des réformes entreprise par plusieurs pays en développement ou en transition était caractérisée par la complexité et la diversité des objectifs qui lui ont été assignés. Par conséquent, une forte capacité de l'Etat était nécessaire à l'exécution de telles réformes généralement à caractère macroéconomique et structurel. L'échec de la majorité des pays à réussir cette phase des réformes émanait principalement de cette inadéquation entre les objectifs assignés aux réformes et la capacité dont disposait le pouvoir administratif dans ces pays.

L'endogenéité de la capacité de l'Etat

La forte corrélation entre la capacité de l'Etat et le niveau de développement économique ne doit pas éclipser son caractère endogène à la nature du système politique et administratif. La majorité des pays ayant accédé à l'indépendance après la deuxième guerre mondiale ont hérité de faibles institutions politiques et administratives. Ce n'est pas la seule raison qui explique la faiblesse du pouvoir administratif dans ces pays puisque plusieurs décennies après, et même dans certains pays d'Amérique latine ayant accédé à leur indépendance depuis près d'un siècle, les mêmes symptômes persistent. Ainsi, et durant plusieurs décennies, tous les programmes d'investissement dans l'éducation dans la majorité des pays en voie de développement, assistés souvent par certains pays développés, n'ont pas pu mettre à niveau une administration capable de faire face aux différents enjeux imposés par les réformes urgentes dans ces pays. Les raisons sont multiples et nous pouvons citer à titre d'exemple :

- i) la non attractivité des systèmes publics de rémunération pour les compétences de haut niveau capable d'initier un changement au niveau des pratiques administratives désormais caduques. Ces derniers sont souvent attirés par le secteur privé qui leur offre des conditions de travail bien meilleures.
- ii) La problématique de la fuite des cerveaux vers les pays occidentaux développés où les conditions de vie sont plus attractives. Plusieurs diplômés des pays du Tiers monde, dans des domaines technologique de haut niveau, fuient leur pays, où préfèrent ne pas le rejoindre lorsqu'ils sont

formés à l'étranger, soit parce que ces pays ne développent pas assez les domaines de compétences de ces diplômés ou à cause de la non attractivité des conditions de rémunération.

- iii) Les pratiques locales de gouvernance ont aussi un effet négatif à long terme sur le développement de la capacité de l'Etat. Les critères de recrutement et de promotion des cadres au sein des administrations publiques n'obéissent pas souvent à des règles d'honnêteté et de rationalité. La politisation et le patronage exercés sur les procédures d'accès à la fonction publique, ainsi que les promotions basées sur des critères autre que le mérite et la compétence, sont autant de facteurs qui démotivent les fonctionnaires de l'administration et affectent négativement leurs performances. De même que les salaires relativement bas dans le secteur public sont source de faiblesses en matière de gouvernance, du moment où cela incite à la recherche de rente de situation, à l'abus de pouvoir et à d'autres formes de corruption.

L'ensemble de ces hypothèses peut être vérifié pour le cas du Maroc. La particularité du système politique marocain et son habilité à imposer les réformes de première génération dans un contexte de crises économique et financière n'ont pas pu éclipser le comportement de la population vis-à-vis de ces réformes ainsi que les difficultés rencontrées au stade de l'exécution à cause notamment de la faible capacité de l'administration publique.

3. Le Rôle des groupes d'intérêt dans le processus de réformes

Les théoriciens de l'économie et des sciences politiques ont déployé beaucoup d'efforts pour comprendre le comportement des groupes d'intérêt et identifier les déterminants de leurs activités et stratégies. La plupart des études sont développées dans le contexte américain, mais cela n'a pas empêché quelques auteurs à s'intéresser à d'autres pays notamment ceux en voie de développement. Krueger (1974) et Rama & Tabellini (1998) sont des exemples de recherches ayant traité de la particularité du lobbying dans les pays en développement (Fidrmuc & Noury, 2002).

Dans cette section, nous traitons des activités des groupes d'intérêt et de leurs motivations à empêcher l'exécution d'une réforme ou à la détourner de ses objectifs initiaux. Pour cela, il est d'abord important de comprendre le comportement des groupes d'intérêt dans leur action d'influencer les décideurs politiques. Font-il cela pour protéger des rentes

économiques ? Ou par crainte de perte de pouvoir politique ? Quel que soit leur but affiché ou implicite, l'incertitude qu'incarne tout processus de réforme est un facteur important dans l'explication des craintes et des actions des groupes d'intérêt.

3.1. Les groupes d'intérêt : qui sont-ils et quelles sont leurs activités ?

Pour définir un groupe d'intérêt, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'un ensemble d'individus qui partagent des intérêts communs et spécifiques. Plusieurs groupes d'intérêt peuvent donc se chevaucher. Un individu peut avoir plusieurs qualités ou fonctions qui lui permettent d'appartenir à un ou à plusieurs groupes d'intérêt. Lorsque ses intérêts sont mis en jeu par une décision particulière, et qu'il se manifeste au sein du groupe pour les défendre, il devient meneur de jeu au sein du groupe (*Stakeholder*). Ces meneurs de jeu utilisent donc le pouvoir des groupes d'intérêts auxquels ils appartiennent en coordonnant leurs activités au mieux pour défendre leurs intérêts communs. Les syndicats, les associations professionnelles et commerciales, les clubs sont des exemples de groupes d'intérêt.

Pour mieux agir, le groupe d'intérêt doit être suffisamment organisé et composé de façon optimale. Les individus membres du groupe sont souvent appelés à unir leurs efforts et à poursuivre les mêmes objectifs politiques. Tout groupe d'intérêt suffisamment organisé doit avoir deux motivations essentielles, protéger les rentes économiques de ses membres ainsi que leur pouvoir politique. En plus, l'action des groupes d'intérêt est motivée par l'incertitude qui accompagne tout processus de réformes quant aux gains ou pertes éventuelles qui peuvent en découler. Plus les individus ont de l'aversion au risque, plus ils résisteront à tout changement introduit par le processus de réformes.

Pour protéger des rentes économiques, les groupes d'intérêt s'opposent généralement aux nouvelles lois afin d'éviter des pertes susceptibles d'être subies lorsque des réformes sont mises en œuvre. Les monopoles économiques sont des exemples révélateurs à cet égard. Une firme en position de monopole, par exemple, déploiera tous les pouvoirs dont elle dispose pour bloquer l'introduction de nouvelles technologies susceptibles de permettre à des potentiels concurrents d'entrer et éventuellement de dominer le marché. En matière de politique commerciale, Grossman et Helpman (1994), dans un modèle qu'ils ont développé sur la contribution des lobbies aux politiques commerciales protectionnistes, démontrent que le travail de ces derniers commence parfois lors des campagnes législatives, et qu'ils n'épargnent aucun effort financier ou logistique pour élire les politiciens qui sont prêts à appliquer des politiques commerciales qui cadrent avec leurs intérêts malgré que cela ne cadre pas souvent avec les objectifs d'efficacité économique et commerciale.

La protection des rentes économiques n'est pas la seule motivation à la résistance aux réformes. D'autres finalités peuvent être envisagées à travers l'activité des groupes d'intérêts. La protection du pouvoir politique et l'éviction des externalités négatives susceptibles de l'affecter peuvent aussi expliquer le comportement des groupes d'intérêt. Une crainte de perte du pouvoir politique est une incitation suffisante pour l'élite gouvernante pour s'opposer à tout changement. Dans ce sens, Acemoglu et Robinson (2000) ont développé un modèle qui démontre que le pouvoir politique en place peut bloquer l'introduction de nouvelles technologies dans le cadre de réformes économiques, non pas pour protéger des rentes économiques, mais par simple crainte que leur pouvoir politique soit remis en cause. Cela montre à quel point le pouvoir politique peut être une entrave à l'introduction de réformes économiques.

Un autre facteur aussi important pour expliquer les activités des groupes d'intérêt est le degré d'incertitude qui accompagne tout processus de réformes. La majorité des programmes de réformes présentent des risques du fait que leur durée d'exécution n'est pas déterminée avec exactitude et que leurs résultats ne peuvent être évalués à l'avance. Cette incertitude est liée surtout aux facteurs exogènes dépendant largement des conditions initiales, des états de la nature, des facteurs externes telle l'assistance étrangère par exemple, et de la réaction des acteurs économiques.

Une autre source d'incertitude est la nature des interactions entre différentes réformes partielles. Certains éléments de différentes réformes peuvent être largement indépendants les uns des autres ou très complémentaires. C'est le cas d'une libéralisation du marché des capitaux nécessaire à toute politique d'attraction des investissements directs étrangers, qui doit à son tour être accompagnée par un perfectionnement au niveau de la qualité des lois relatives à la protection des droits de propriété et de transfert de capitaux. Cette liaison entre différents aspects de réformes peut induire des confusions et être source d'incertitude. Cette incertitude peut être à l'origine d'hésitations de certains groupes d'intérêts à soutenir les programmes de réformes et les incitent même à s'y opposer soit au stade de l'élaboration ou plus tard lors de l'exécution. Tout dépend en fait de la nature des gains éventuels ou des pertes probables que les réformes sont susceptibles d'engendrer. Les anticipations des différents groupes de pression influencent donc forcément le parcours de l'adoption des réformes.

3.2. L'impact des anticipations des groupes d'intérêt sur le processus de réformes

Un processus de réforme est souvent analysé comme une aventure qui implique des coûts à court terme et une certaine espérance d'améliorer l'efficacité à long terme. Dans un

espace politique basé sur des élections démocratique, lorsqu'un gouvernement entend entreprendre une réforme dans le but d'améliorer l'efficacité de l'économie et assurer son développement, sa capacité d'action dépend, certes, du soutien fourni par ses bases électorales, mais aussi de la force des différents détenteurs du pouvoir de veto. (Fidrmuc & Npury, 2002)

Un programme de réforme initié à travers un processus démocratique se caractérise souvent par une certaine dynamique. Initialement il est supporté par un large public qui était généralement à l'origine de son adoption. Cela peut être parfois dû à de simples complaisances politiques de courte durée (*effet lune de miel ou honeymoon effect* (Williamson, 1994)). Au fur et à mesure que les réformes avancent et que les coûts à court terme commencent à être ressentis, le soutien populaire commence à se dissiper à tel point que cela peut conduire à une destitution du gouvernement réformiste. Les réformes peuvent être à ce moment suspendues, ou connaîtront un revirement complet. Cependant, et en général le nouveau gouvernement élu change le cours des réformes ou leur vitesse d'exécution sans les abandonner complètement.

Rodrik (1995) et Fidrmuc (1999) ont présenté aussi des modèles reflétant cette dynamique politique. Ils considèrent que les réformes affectent les gagnants et les perdants, et qu'elles sont socialement optimales du moment où les gains nets espérés sont positifs. Selon eux, les réformes reçoivent un appui unanime ex ante, car tout individu espère des gains potentiels, et par conséquent les électeurs réclament l'exécution des réformes le plus rapidement possible. Après un certain temps, les résultats individuels commencent à être ressentis et les préférences des groupes perdants commencent à changer. Ces derniers espèrent participer aux gains des autres en votant pour les parties qui promettent une meilleure redistribution des résultats des réformes. Ce revirement du soutien politique reflète plus un apprentissage graduel des groupes d'intérêt vis-à-vis des résultats des réformes qu'une vraie opposition aux réformes. Si les gagnants continuent à supporter le processus de réformes, les perdants poursuivent leur soutien aux parties d'opposition et finiront par gagner en terme de pouvoir d'influence, ce qui ne manquera pas d'atténuer leurs pertes dans le futur. Tout dépend en fait de la taille de ces groupes, et celle des partis politiques qu'ils soutiennent ; de la nature des contacts politiques dont ils ont hérités, ainsi que des moyens financiers dont ils disposent. Plus le groupe est limité, plus les intérêts qu'il représente sont restreints.

La réussite d'un groupe d'intérêt à imposer ses choix dépend en fait de la nature de ces choix et de leur degré de rapprochement avec les préoccupations des populations. Parfois des réformes partielles peuvent aboutir à la constitution de rentes au profit de certains

segments de la société. C'est le cas des nouveaux propriétaires des anciennes entreprises publiques, qui bénéficient jadis soit de monopole ou de protection douanière qui les mettaient à l'abri de la concurrence étrangère. Ces derniers auront tendance à s'opposer à tout parachèvement de processus de libéralisation car cela remettrait en cause leurs rentes économiques. Ces gagnants des programmes de privatisation auront tendance à s'opposer à toute libéralisation totale de l'économie et ne soutiendront que les réformes susceptibles d'augmenter leurs gains potentiels. Si le choix de libéralisation totale est inévitable et dépend de la volonté d'autres groupes plus puissants ou de la volonté de la majorité des électeurs ayant mis en place le gouvernement réformiste, les bénéficiaires des réformes partielles perdront progressivement leurs anciens acquis qu'ils seront amenés à partager avec les nouveaux acteurs économiques. Autrement le processus de réforme restera inachevé et hypothéquera la réussite des réformes.

Pour éviter de tels embarras, toute la différence est à mettre à l'actif d'un bon ordonnancement des réformes. Les réformes susceptibles d'engendrer des gains partiels pour certains groupes sociaux doivent être précédé ou menée parallèlement avec des mesures qui empêcheraient la constitution de telles rentes de situation qui empêcherait le parachèvement du processus de libéralisation.

Ce genre de dérapage qui peut entraver la réussite des réformes pousse certains théoriciens à affirmer que les réformes fondamentales ont plus de chance à réussir dans des régimes autoritaire (Williamson, 1994b). Dans ce cas, le régime doit être protégé des contre-coups politiques causés par les coûts à court terme des réformes. Une fois les réformes commencent à donner leurs fruits, le régime de dictature pensera vraisemblablement à favoriser la libéralisation politique.

Ces arguments ne sont pas fondés pour d'autres auteurs notamment Olson (2000) qui présente plusieurs contre-exemples. Les pays en développement et les régimes post-communistes ont vécu des expériences de régimes autoritaires. La majorité de ces régimes recherchent des intérêts limités sans commune mesure avec ce que des régimes démocratiques peuvent offrir malgré l'interférence de certains groupes d'intérêts. Fidrmuc (2003) s'est intéressé empiriquement à cette problématique en étudiant le cas de certains pays durant la phase post communiste. Il a démontré que la démocratie améliore la croissance et la performance de l'économie, ne serait ce qu'indirectement par la facilitation de la libéralisation de l'économie qui n'est que le corollaire d'une croissance économique soutenue. Ainsi, les pays qui libéralisent leur système politique trouveront moins de difficultés à mettre en place

des réformes économiques réussies et dépasseront en terme de performance ceux où les libertés publiques et politiques sont moins développées.

4. Les facteurs politiques et institutionnels ayant influencé la trajectoire des réformes de l'espace public au Maroc

L'expérience marocaine en matière des réformes révèle que plusieurs facteurs peuvent influencer l'action des pouvoirs publics dans les différentes phases d'initiation et d'exécution des réformes. La nature du système politique, le pouvoir endogène de l'Etat évaluée à travers la capacité de ses instances administratives, le degré d'appropriation des réformes par la population sont, à notre avis, parmi les principaux facteurs ayant façonné l'élaboration et l'exécution des réformes au Maroc.

4.1. La nature du système politique

Le Maroc est déclaré par le premier article de sa constitution comme étant une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale. Depuis son indépendance, le Maroc a mis en œuvre plusieurs textes de constitution élaborés et adoptés dans des conditions qui n'ont jamais fait l'objet d'une unanimité politique. La constitution accorde des pouvoirs au Roi qui lui permettent de gérer les relations entre les instances législatives et exécutives. La vie politique est caractérisée par le pluripartisme. L'opposition de gauche a été longtemps minoritaire au sein des instances législatives et reproche souvent aux gouvernements ayant succédé au pouvoir depuis l'indépendance de tailler les résultats des élections selon les intérêts des élites au pouvoir. Après de longues années de lutte politique, cette gauche a pu, enfin, accéder au pouvoir en 1998, suite à des élections serrées au terme desquelles le Roi a décidé la stratégie d'alternance politique entre droite et gauche afin de « donner la possibilité à toutes les forces vives de pays de participer à son développement économique et social ».

La particularité du système politique marocain a profondément marqué le processus de réformes. Lorsque ces dernières sont devenues inévitables à cause des crises économiques et financières, mais aussi suite à la conditionnalité imposée par les bailleurs de fonds internationaux, le Roi a invité le parlement à une session extraordinaire durant l'été 1983, pour discuter du programme d'ajustement structurel. La qualité du débat politique ayant marqué les différentes sessions de discussion était relativement médiocre. Les parties d'opposition n'avaient pas d'alternatives à proposer pour résoudre la crise (M.E.R.Z², 2003).

² Mansouri, B, B. Elmorchid, S.M. Rigar et M. Ziky (2003): "Understanding Reforms : The Case of Morocco since early 1980's" GDN, Washington D.C (Voir: www.gdn.org)

A cette époque, il faut aussi souligner le caractère naissant de la démocratie en tant que système politique. Aucune discussion n'a été engagée sur les effets de redistribution du programme d'ajustement structurel. Le degré très élevé de l'analphabétisme et de l'ignorance politique ont facilité la mise en œuvre de ces programmes tels qu'ils étaient élaborés et imposés par les experts du FMI et de la banque mondiale.

Ces programmes qui se préoccupaient généralement de l'aspect macro-financier étaient considérés par certains hostiles aux réformes comme des modèles copiés sur des expériences des pays développés. Une partie de vérité peut être puisée dans ce raisonnement puisque les pratiques et les méthodes proposées (ou imposées) sont fortement institutionnalisées, et tout changement introduit est habituellement soutenu par des « filets de sécurité » institutionnels qui ne sont pas généralement disponibles dans les pays en voie de développement. De même certaines pratiques de gestion du secteur privé, importées dans certains pays, ne sont pas toujours transplantées avec succès ; en partie parce que des réformes parallèles des procédures de contrôle et de révision exigées pour introduire ces pratiques ne s'opéraient pas simultanément.

Une autre force du système politique marocain qui a permis d'initier rapidement les réformes est que les conflits entre les différents intervenants politiques n'ont jamais pu entraver l'aboutissement des négociations autour d'une réforme. La monarchie, unanimement acceptée par la population, a toujours été capable de créer des mécanismes de maintien de dialogue (Benali et Cherkaoui, 2002). Un compromis a été toujours trouvé aux grands débats ayant caractérisé certaines réformes. L'exemple le plus révélateur est celui du code de la famille adopté dernièrement.

4.2. Le degré d'appropriation des réformes par la population

Un autre facteur susceptible d'influencer le processus de mise en œuvre des réformes est le degré d'appropriation et d'acceptation des réformes par les différents intervenants. En effet, étant donné que la plupart des programmes de réformes ont été introduit en tant qu'éléments du programme d'ajustement structurel, ils ont été considérés comme étant imposés de l'extérieur, par le FMI et la banque mondiale. Cependant, lorsque le Roi Hassan II a déclaré dans son discours de juillet 1983 que le Maroc adopterait des réformes et que ces réformes étaient conçues de telle façon à éviter tout effet négatif sur les couches pauvres, la population a accepté les réformes. Toutefois, lorsque les coûts à court terme commençaient à

être ressentis au niveau de la distribution des effets de la réformes, surtout après la flambée des prix des biens de première nécessité suite à la suppression des subvention de la caisse de compensation, des manifestations populaires ont éclaté dans tout le pays comme c'était le cas en 1984. Cette situation reflète la mentalité du peuple marocain qui adopte une certaine rationalité procédurale et non substantive. Cela signifie que les décisions de réformes adoptées par le gouvernement ne trouvent pas généralement d'opposition à être mises en œuvre. Mais, lorsque des effets négatifs à court terme commencent à être ressentis, le mécontentement populaire ne tardera pas à s'installer. Les émeutes qu'a vécu le Maroc en 1984, quelques mois seulement après l'adoption des programmes d'ajustement structurel offrent une meilleure illustration de la vision à court terme qu'adopte le citoyen marocain. Dans un contexte économique marqué par les effets néfastes de la sécheresse et de la crise financière, les classes pauvres de la population étaient surtout préoccupées par les besoins de survie quotidienne plus que les effets à long terme qu'auront les programmes de réformes. (M.E.R.Z, 2003 : 25). Une large partie de la population était, en effet, incapable de comprendre la signification des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel.

Malgré ces incidences ayant marqué la trajectoire des réformes, l'absence d'une vraie opposition aux réformes, l'unanimité de l'ensemble de la classe politique sur la nécessité de trouver des issues à la crise et l'incapacité de l'opposition de l'époque à proposer des alternatives ont favorisé la poursuite des réformes malgré les effets négatifs sur les populations suite aux restrictions budgétaires ayant touché les domaines sociaux.

4.3. La capacité administrative

Au stade de leur exécution, les réformes nécessitent une forte capacité administrative apte à coordonner les différentes activités du gouvernement et à assurer le bon déroulement des différentes phases du programme mis en place par les instances politiques.

Comme la plupart des pays en développement, le Maroc a hérité, de la période coloniale, d'une administration fortement centralisée. Malgré les efforts de modernisation, de décentralisation et de déconcentration du pouvoir administratif entrepris depuis les années 1970, l'administration marocaine est restée loin des exigences requises pour une bonne application des programmes de réformes. Quelques dysfonctionnements peuvent illustrer cette sous capacité administrative.

Le sous- encadrement des différents services de l'administration publique a été l'une des caractéristiques de la période post-coloniale. Durant les deux décennies ayant précédé l'adoption des réformes, le système d'enseignement et de formation au Maroc n'a pas pu

développé les compétences nécessaires pour mettre à niveau l'administration publique. Le niveau des rémunérations et de motivation était insuffisant pour intéresser des formations de haut niveau souvent attirées par le secteur privé. En plus, la fuite des cerveaux à la recherche de meilleures conditions sous d'autres cieux a profondément défavorisé l'équipement des services publics de ressources humaines compétentes. Cette situation peut être adossée à l'échec de la politique d'enseignement et de formation adoptée par le Maroc au début des années 1980. Comme l'explique (Castanheira & Esfahani 2001), « l'investissement en capital humain est source d'un cercle vertueux pour les générations futures et a un impact important sur la capacité des institutions ». Pour valider, au moins partiellement, cette hypothèse, une simple comparaison des expériences de certains pays du sud-est asiatique (Corée du sud par exemple) et celle du Maroc est plus que révélatrice. Ces pays ont cru à l'importance des ressources humaines et ont y investi massivement, ce qui leur a permis de franchir ce cercle vertueux par le développement de leurs institutions et par l'appel à plus d'investissements en capital humain. Le Royaume du Maroc a aussi beaucoup investi dans les domaines de l'enseignement si l'on se réfère à la part que représentent les dépenses dans ce domaine dans le PIB. La principale différence c'est que les politiques menées en la matière étaient inefficaces. En voulant arabiser l'enseignement pour des raisons de préservation de l'identité, les décideurs politiques n'ont pas mesuré les conséquences de leurs actions à moyen et long terme. Ces conséquences se sont ressenties plus tard au niveau de l'enseignement supérieur où le rendement interne est de plus en plus faible. Environ la moitié des étudiants inscrits à l'université la quittent au cours du premier cycle et seul 10% des étudiants réussissent à avoir leur licences en 4 ans alors que le coût moyen en année pour décrocher une licence est de 9,3 ans. Tous ces indicateurs révèlent l'échec de la politique d'enseignement et sont à l'origine d'une nouvelle réforme du secteur en général et de l'enseignement supérieur en particulier pour trouver une issue à ce cercle vicieux de médiocrité.

D'un autre côté, ce qui affecte négativement la rentabilité de l'administration marocaine et son efficacité, ce sont les pratiques malsaines ayant été développées durant les dernières décennies tels le clientélisme en matière de recrutement ainsi que la prolifération de la corruption dans la majorité des services publics

Une autre source de la dégradation de la capacité administrative est la démotivation qui sévit chez le fonctionnaire public. La stagnation des rémunérations devant la progression flambante du coût de la vie, ainsi que la faiblesse, voire l'absence des mécanismes d'incitation basés sur le mérite et la rentabilité, poussent ce dernier à la recherche de rentes de situation voire parfois à l'abus de pouvoir pour s'approprier une position sociale convenable.

Des synergies négatives se développent ainsi entre faible capacité de l'Etat et mauvaise gouvernance administrative. Les éléments corrompus de l'administration développent diverses formes de malversations, et ils sont encouragés par les multiples défaillances que présentent les systèmes de contrôle et de comptabilité. La recherche de rente et la corruption sont facilitées, entre autres, par la non précision des systèmes de collecte des informations et par le sous équipement du système judiciaire. Les bénéficiaires de cette situation ont intérêt à sauvegarder cette sous capacité de l'Etat pour échapper à toute détection ou punition. Ainsi seules des réformes complètes tenant compte à la fois des aspects institutionnels et de bonne gouvernance peuvent favoriser l'émergence d'une administration capable de mener à bon escient le processus de réformes au Maroc.

4.4. La particularité de l'action des groupes d'intérêt dans le processus de réformes au Maroc

Les modèles traités ci-dessus et qui traitent du rôle des groupes sont plus adaptés à des régimes ayant développé de longues traditions démocratiques. Au Maroc où ces traditions sont encore à leur état embryonnaire, les hypothèses de ces modèles sont difficilement vérifiables. La nature du système politique et de gouvernance au Maroc durant les années de réformes n'a pas favorisé une action active des électeurs en tant que force populaire capable d'orienter la trajectoire des politiques économiques et sociales. Hormis les grèves de la faim sévèrement réprimées par les forces de l'ordre au milieu des années 1980, aucune autre action populaire n'a pu influencer la trajectoire des réformes au Maroc. Même ces incidents n'avaient que des conséquences limitées matérialisées essentiellement dans la mise en place de quelques actions accompagnatrices au programme d'ajustement structurel, en faveur des classes sociales les plus démunies (maintien des subventions de la caisse de compensation pour quelques produits de premières nécessité pour certains régions défavorisés, encouragement des logements sociaux...). Ces événements étaient interprétés comme des réactions normales aux coûts à court terme des réformes de stabilisation macroéconomiques. En plus le degré élevé d'analphabétisme, de l'ignorance politique ainsi que la faible politisation de la vie publique ont fait que les facteurs électoraux n'ont jamais été à l'origine de l'épanouissement de groupes d'intérêt capables d'influencer la trajectoire des réformes au Maroc.

La portée de l'action des groupes d'intérêt marocains, souvent à caractère économique ou syndical, s'est limitée généralement à la négociation de privilèges et de rentes de situation.

Les quelques exemples suivants montrent à quel point ces groupes ont pu retarder ou freiner l'exécution de certaines réformes quand celles-ci sont susceptibles d'affecter leurs intérêts.

- *Dans le secteur financier et bancaire*

Au moment de l'initiation des réformes financières au début des années 1990, le secteur, était composé essentiellement des banques de dépôts et des sociétés d'assurance et semble connaître une importante concentration du capital. Les quatre plus grandes banques représentaient plus que 50% des capitaux engagés dans le secteur bancaire. Actuellement au moins quatre banques sont soumises à l'influence de groupes ou de familles marocaines (. De même les quatre premières sociétés d'assurances centralisent 75% des capitaux du secteur.

A la lumière de ces données, on peut soupçonner l'existence de pouvoir de marché assez important dans le secteur financier malgré la réglementation et le contrôle de ces deux professions par les autorités monétaires à savoir le ministère des finances et la banque centrale. Saadi (1989) avance deux preuves à cet égard :

- La réglementation bancaire n'était pas toujours respectée. A titre d'exemple, la mesure instituant le coefficient de division de risque n'était pas souvent respectée par les banques affiliées aux groupes marocains
- Les dirigeants des banques commerciales exercent leur influence sur les autorités monétaires à travers le conseil national de la monnaie et de l'épargne (initialement dénommé comité du crédit et du marché financier) qui, malgré son caractère consultatif, semble jouer, un rôle important dans l'élaboration de la politique financière du pays. Ses compétences s'étendant à toutes les questions intéressant directement ou indirectement le crédit et sa distribution, la monnaie, l'épargne, le taux d'intérêt, le financement des investissements, et le développement de la production des échanges..... D'autre part, il est obligatoirement consulté sur les décisions que le ministre des finances entend adopter en matière de réglementation bancaire.

Ajoutons à cela le fait que la concentration financière privée se réalise au profit de 16 familles dont les plus importants occupent des positions importantes au sein de l'industrie et du commerce et qui contrôlent ou influencent 34% environ des capitaux engagés dans le secteur financier (Saadi, 1989).

Un autre exemple à fournir en matière du rôle des groupes de pression dans le processus de réformes financières est le poids pesant du lobby bancaire et son impact sur le déroulement des réformes du marché financier en général et boursier en particulier. En effet, le rôle de ce lobby apparaît surtout en matière de retardement des réformes au niveau du

marché boursier (Rigar 2003). Ces banques qui considèrent ce marché comme un lieu de financement alternatif pour leurs clients, essaient par tous les moyens qui leur sont offerts de le contrôler et de limiter son efficacité en tant que marché de la finance directe. Ainsi, à titre d'exemple, les sociétés de bourse, principal acteur du marché boursier, sont, dans leur majorité, des filiales de groupes bancaires puissants, et par conséquent font appliquer les stratégies du lobby bancaire au niveau du marché boursier.

- Dans l'industrie et le commerce

Devant le manque patent de données concernant ce secteur, le pouvoir de marché des groupes au sein de ce secteur peut être relevé en observant les pratiques d'entente et de cartellisation des marchés qui prédominent dans la commercialisation de certains produits importants (céréales, produits de la pêche, certains produits industriels d'importation...). Ces activités soumises à des licences et autorisations spéciales ne s'apprentent généralement pas à respecter les conditions de la concurrence et de la compétitivité.

Le poids de groupes d'intérêt dans ce secteur peut être ressentie surtout dans leur influence en matière de retardement de certaines réformes concernant le code de commerce (1996), la réforme des transports (2003), la réglementation des prix et de la concurrence (2002). Ainsi, et malgré l'urgence de ces réformes, le processus de négociation entre les différents intervenants, (Patronat, Syndicats et administrations de tutelle) a mis beaucoup de temps à aboutir. Encore plus, certaines réformes n'arrivent pas à s'appliquer même après leur adoption comme c'est le cas pour la loi sur la concurrence.

Le poids de la CGEM, syndicat des patrons marocains n'est plus à démontrer. Cette organisation est consultée pour toutes les réformes et textes de lois qui touchent de près ou de loin le tissu productif national. A titre d'exemple, le code du travail adopté récemment a fait l'objet de longues négociations entre les principaux syndicats et la CGEM avant d'aboutir au compromis final. Le souci de la confédération des patrons est de favoriser plus de fluidité et de flexibilité du marché de l'emploi ainsi que la réglementation du droit de grève.

- Le lobby agraire

Le lobby agraire est l'un des puissants groupes d'intérêt au Maroc. Il s'agit essentiellement des grands propriétaires terriens dont les cultures sont destinées principalement vers le secteur agroalimentaire ou à l'exportation. Le poids de ce lobby apparaît surtout au niveau des subventions dont il bénéficie (2000 Dh pour chaque hectare irrigué et 30% pour le matériel d'irrigation) ainsi qu'en matières des exonérations fiscales. Le secteur agricole est considéré comme hors champ d'application de la TVA et il exonéré

l'impôt sur les sociétés et de l'IGR depuis leurs institutions jusqu'à l'an 2010. Cette exonération sera, sans doute, prorogée par la suite jusqu'à l'an 2020.

Ces avantages montrent à quel point le lobby agraire a pu intervenir dans la formulation des textes de lois relatifs au secteur agricole. Comment comprendre et justifier l'exonération permanente à 100% des sociétés d'élevage du bétail et à 50% des sociétés agricoles qui pratiquent les cultures céréalières, oléagineuses, sucrières, fourragères et cotonnières, si ce n'est pour préserver des rentes de situation d'une certaine élite d'investisseurs dans le domaine agricole et agroalimentaire ?

Les justifications souvent avancées par les instances officielles concernant la vitalité de ce secteur pour l'économie nationale et la succession des années de sécheresse comme principal motif pour mettre l'agriculture à l'abri d'une fiscalisation ne sont toujours fondées. Le législateur peut toujours défiscaliser les producteurs des produits alimentaires de base ainsi que les petits agriculteurs dont le revenu annuel n'atteint pas un certain seuil imposable, sans généraliser l'exonération aux grandes exploitations et aux sociétés étrangères qui produisent exclusivement à l'export.

L'action du lobby agraire s'inscrit en plus dans un processus dynamique. L'ensemble de ces privilèges ne s'appliquerait qu'à partir de 2011 après avoir été prévus pour 2001 lors de l'institution de l'IS en 1986 et de l'IGR en 1990, car jusqu'au là, c'est l'ensemble des revenus agricoles qui demeure exonéré de tout impôt. « Comment alors expliquer l'octroi respectivement en 1986 et 1990 de privilèges aussi exorbitants pour l'après 2000, sinon par l'action du puissant lobby agraire au parlement qui, non content d'être soustrait à l'impôt jusqu'à l'an 2000, a néanmoins tenu à prendre dès à présent de solides gages pour l'avenir » (Akesbi, 1993)

- **Le rôle des syndicats**

Les syndicats ont aussi joué un rôle très important dans le façonnement des réformes sectorielles. Les syndicats ont toujours fait partie des scènes où se prennent les décisions économiques. Au Maroc, l'impact de l'action syndicale sur le processus d'initiation et d'implémentation des réformes est plus perceptible au sein de la fonction publique. Le sort de plusieurs réformes sectorielles a été lié à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des fonctionnaires publics. Les exemples des syndicats de l'enseignement supérieur, de la santé publique et des administrateurs sont plus que révélateurs à cet égard.

Conclusion

Lorsque le Maroc a entrepris au début des années 1980 son programme d'ajustement structurel, le principal souci des pouvoirs publics était de trouver une issue aux crises économiques et financières, et de rétablir les équilibres fondamentaux pour continuer à bénéficier de l'appui financier des organismes financiers internationaux. Aucun intérêt n'a été donné aux rapports de forces qui pourraient surgir suite à la mise en œuvre des programmes de réformes. Ce n'est que plus tard, que les décideurs politiques ont pu découvrir les insuffisances et les obstacles qui ont retardé l'exécution de certaines réformes et ont constaté l'utilité et l'urgence d'une réforme institutionnelle et administrative. Les réformes dites de deuxième génération qui accordent plus d'intérêt à l'ouverture politique et au rôle de la société civile en matière d'émancipation sociale, sont parmi les mesures prises pour favoriser l'épanouissement de la capacité administrative de l'Etat.

Le phénomène des groupes d'intérêt est plutôt universel et d'un caractère exogène. Une capacité administrative est certes nécessaire pour contrebalancer le poids des lobbies, mais la réussite de toute réforme dépend en fait des rapports de force entre les gagnants et les perdants potentiels. Les externalités négatives de ces rapports de force sur la vitesse d'exécution des réformes et sur les résultats définitifs forment ce que l'on peut qualifier de *tribut de la démocratie*. En effet, dans tout régime non autoritaire, les mesures de politique économique et sociale sont soumis aux discussions et aux négociations entre les différents acteurs de la société. A la condition que toutes les composantes économiques, sociales et politiques soient impliquées, les lois adoptées, en dernier ressort, ne peuvent être qu'optimales puisqu'elles ressortiront des compromis entre les intérêts des différents intervenants.

Bibliographie

- Akesbi. Najib (1993) : « l'Etat, L'impôt et l'ajustement » editions Actes, Rabat
- Benali, Driss and Mouna Cherkaoui. (2002). "The Political Economy of Growth in Morocco", first draft, GDN Global Research Project on 'Explaining Growth', Economic Research Forum, Cairo, Egypt (www.erf.org.eg).
- Bicanic, I., Gligorov, V. and Krastev, I. (2003). "State, Public Sector and Development", *Thematic Paper*, N°6, GDN Workshop on Understanding Reforms, 16-17 January, Cairo, Egypt (www.gdnet.org).
- Bicanic. I, Vladimir Gligorov et Ivan Krastev (2003) "Staten public sector and development" GDN Workshop on Understanding Reforms, Cairo, Egypt.
- Castanheira Michel & Hadi Salehi Esfahani (2001), "Political Economy of Growth : lessons learned and challenges" GDN, Washington D.C.
- Mansouri. B, B. Elmorchid, S.M. Rigar et M. Ziky (2003): "Understanding Reforms : The Case of Morocco since early 1980's" GDN, Washington D.C (Voir: www.gdn.org)
- Rigar, Sidi Mohamed. (2003). "Contribution à l'Etude des Pratiques de Financement des Entreprises Marocaines", National Doctorate Thesis, Faculty of law and Economics, Cadi Ayyad University, Marrakesh.
- Ruis, A. and van de Walle, A. (2003). "Political and Cultural Institutions and Economic Policy Reform", *Thematic Paper* n°3, GDN Workshop on Understanding Reforms, 16-17 January, Cairo, Egypt (www.gdnet.org).
- Ruis. A & N. Van de Walle (2003) " Political and cultural institutions and economics policy reform" GDN Workshop on Understanding Reforms, Cairo, Egypt.
- Saadi. S (1989) « les groupes financiers au Maroc » Edition Okad, Casablanca.
- Williamson, J. and S. Haggard. (1994). "The Political Conditions for Economic Reform", in Williamson, J. (ed.), *The Political Economy of Policy Reform*, Institute for International Economics, Washington, D.C.
- World Bank (1994), Infrastructure for development, Oxford University Press for the world Bank
- World Bank (1997), "The State in the Changing World", Global development Report.